

## *Procès-verbal du Conseil Municipal*

### *Réunion du 06 SEPTEMBRE 2024 COMMUNE DE BRESSOLLES*

*L'an deux mil vingt-quatre, le 06 septembre à 19 heures les membres du Conseil Municipal légalement convoqués ; se sont réunis dans la salle de la mairie de Bressolles sous la Présidence de Mme Andrée RACCURT, Maire*

*En exercice : 13*

*Présents : 10*

*Votants : 13*

*Date de la convocation : 30 août 2024*

*Etaient Présents : Andrée RACCURT, Isabelle RACCURT, Anne-Laure BRUNET, Laurence FALCOZ, Carole LABLACHE, Maria JEANNEY, Christian GOUVERNEUR, Jean-Pierre PERROT, Jérôme LAVIRE, Serge DELORME*

*Absents Excusés : A. BRET (Pouvoir S. DELORME), B. LAVIRE (Pouvoir L. FALCOZ), D. RACCURT (Pouvoir C. GOUVERNEUR)*

*A été élue secrétaire de séance : Laurence FALCOZ*

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2024.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2024.
- Problématiques de ruissellements d'eaux pluviales secteur les Argiles : réponse à la consultation juridique et examen de devis de bureaux d'études.
- Communauté de Communes de la Côtière à Montluel / convention groupement de commandes sites internet communaux.
- Projet panneaux photovoltaïques sur bâtiments publics.
- Enquête publique : installations classées pour la protection de l'environnement société HEXCEL COMPOSITES siège social Dagneux.
- Convention de natation de septembre 2024 à juin 2025 avec la société S.A.R.L Nestor.
- Comptes rendus de réunions.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2024.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2024.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité

- 2024/34 problématiques de ruissellements d'eaux pluviales secteur « Les Argiles » : réponse à la consultation juridique et examen de devis de bureaux d'études

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée délibérante la réponse du Cabinet Itinéraires Avocats sollicité dans le cadre d'une consultation juridique portant sur l'analyse de ruissellements d'eaux pluviales sur le domaine privé en zone urbaine secteur « Les Argiles ». Elle rappelle qu'un permis d'aménager de cette zone a été délivré le 10 janvier 2019 autorisant la SARL LOTIR 2 G à créer un lotissement de 3 lots, sur les parcelles cadastrées section AB n° 397 et 398 devenues, les parcelles cadastrées section AB n° 612, 613 et 614 classées en zone urbaine du PLU de la commune de Bressolles. Aujourd'hui les propriétaires victimes de ces ruissellements d'eaux pluviales mettent en doute le zonage du PLU et s'interrogent sur l'absence de prescriptions dans le permis d'aménager délivré sur ce secteur. Dans cette affaire, selon la préconisation du Cabinet Itinéraires Avocats il serait opportun que la commune mandate un bureau d'études permettant d'établir les origines et les causes de ces nuisances. S'en suit un débat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **5 Voix pour 4 Voix contre et 4 abstentions**, décide d'avoir recours à un bureau d'études pour déterminer les origines et les causes de ces ruissellements d'eaux pluviales secteur « Les Argiles » et retient, après examen des offres, le Cabinet EGIS EAU portant sur la phase 1 « état des lieux » d'un montant de 4 050,00 € HT.

- 2024/35 Communauté de Communes de La Côtière à Montluel / convention groupement de commandes sites internet communaux.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et L2123-7 ;

Considérant la nécessité de moderniser et d'améliorer le site internet de la commune pour mieux répondre aux attentes des administrés ;

Considérant que la mutualisation des moyens et des compétences au sein d'un groupement de commandes permet de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser les ressources ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM), en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), constitue une instance privilégiée des groupements de commandes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la refonte du site internet. Le coût pour la commune de Bressolles sera de 270, 25 € pour la maintenance annuelle, l'investissement qui fera l'objet d'un paiement unique sera de 632,52 €.

- 2024/36 Projet panneaux photovoltaïques sur bâtiments public.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la production d'énergie n'est pas une compétence propre des collectivités territoriales mais elles peuvent cependant intervenir dans la production locale d'énergie renouvelable ou de récupération (article L2224-32 du CGCT) sur leur territoire. Au regard des opportunités réelles d'émergence de projets, la commune peut rechercher des entreprises à qui confier l'installation et l'exploitation d'équipements de production photovoltaïques. Cette démarche implique d'assurer, d'une part, l'équité et la transparence dont la collectivité a le devoir et, d'autre part, que le projet développé sera le meilleur pour la collectivité. Madame le Maire propose donc de mettre en place **un appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour réaliser un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics. Les candidats à l'AMI devront garantir à la commune de Bressolles qu'ils disposent de toutes les compétences nécessaires et de tous les moyens requis pour réaliser le projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'organiser pour se faire une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence nécessaires pour permettre aux candidats potentiels de se manifester via un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

- 2024/37 Enquête publique : installations classées pour la protection de l'environnement société HEXCEL COMPOSITES siège social Dagneux.

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'arrêté préfectoral fixant les modalités de la mise à disposition du public du dossier de réexamen IED (Directive sur les émissions industrielles) et de la demande de dérogation pour obtenir un délai supplémentaire pour atteindre certains niveaux d'émission associées aux meilleures techniques disponibles, présentée par la société HEXCEL COMPOSITES à Dagneux. Ce dossier de réexamen IED a fait l'objet d'une mise à disposition du public du 15 juillet 2024 au 23 août 2024 afin que les personnes intéressées puissent le consulter et consigner des observations. A l'issue de la mise à disposition du public, Madame la Préfète de l'Ain statuera sur la demande susvisée qui fera l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

Considérant le dossier de réexamen IED, HEXCEL COMPOSITES site de Dagneux ;

Conformément aux dispositions de l'article R .515-78 du code de l'environnement ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le dossier de réexamen IED et sur la demande de dérogation supplémentaire pour atteindre certains niveaux d'émission associées aux meilleures techniques disponibles.

- 2024/38 Convention de natation de septembre 2024 à juin 2025 avec la société NESTOR

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que depuis quelques années 2 classes de l'école de Bressolles bénéficient de cours de natation au centre aquatique de la Côtière Lilô devenu la société S.A.R.L NESTOR dont l'accès est régi par une convention tripartite : La S.A R.L. NESTOR, l'Inspection Académique et la Commune. Une nouvelle convention scolaire de natation vient d'être rédigée pour l'accès de septembre 2024 à juin 2025. Le créneau d'utilisation des groupes / classes de l'école est le jeudi de 14h40 à 15h20 (2 créneaux) du lundi 20 mars 2025 au vendredi 13 juin 2025. Le coût de la prestation est de 86,29 € HT soit 103,55 € TTC pour chaque groupe / classe occupant un créneau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention scolaire de natation pour l'année scolaire 2024/2025 soit du 09 septembre 2024 au 27 juin 2025.

### ***Comptes rendus de réunions.***

#### ***Questions diverses.***

*Début de la séance 19h00*

*Fin de séance 21h10*